DocuSign Envelope ID: FB2F2182-BA87-4BF6-938D-17B4E0F56DF8

ADVOLIS ORFIS

SAS BARBIE

rue Yon Lug

69310 PIERRE BENITE

Exercice du 01/01/2023 au 30/06/2023

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme

DocuSign Envelope ID: FB2F2182-BA87-4BF6-

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BARBIE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 292 390	FB		FC	4 292 390	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	4 801	FH		FI	4 801	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 297 191	FK		FL	4 297 191	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	(22 552)	
	Autres produits (1) (11)					FQ	19 554	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 294 194	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 068 059	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 595	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	559 993	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19 852	
	Salaires et traitements*					FY	401 567	
	Charges sociales (10)					FZ	139 613	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	7 230	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	6 870	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 208 781	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	85 412	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 004	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 004	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 004)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	84 407	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: FB2F2182-BA87-4BF6

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SAS BARBIE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 531
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 531
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(12 531)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	20 199
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 294 194
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 242 516
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	51 677

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	57 682
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	(22 552)
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	645	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 886	
Provisions pour risques et charges	10 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: FB2F2182-BA87-4BF6-938D-17B4E0F56DF8

ADVOLIS ORFIS

SAS BARBIE

rue Yon Lug

69310 PIERRE BENITE

Exercice du 01/01/2023 au 30/06/2023

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme

DocuSign Envelope ID: FB2F2182-BA87-4BF6-938D-17B4E0F56C

BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BARBIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 6

Adresse de l'entreprise : rue Yon Lug 69310 PIERRE BENITE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 9 7 2 5 0 1 1 2 6 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 782	AG 6 782	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	26 180	AS 26 180	
		Autres immobilisations corporelles	AT	211 196	AU 173 340	37 855
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF	1 560	BG	1 560
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	
		TOTAL (II)	BJ	245 718	BK 206 303	39 415
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	114 034	BU	114 034
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 268 385	BY 789	1 267 595
		Autres créances (3)	BZ	178 279	CA	178 279
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	386 983	CG	386 983
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 781	CI	4 781
		TOTAL (III)	CJ	1 952 463	CK 789	1 951 674
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 198 182	1A 207 093	1 991 089

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 925

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: FB2F2182-BA87-4BF6-938D-17B4 BILAN PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BARBIE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 734)	DA	45 734
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 573
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 171
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	642 612
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	51 677
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	749 769
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	758 755
	Dettes fiscales et sociales	DY	468 877
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 687
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 231 320
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 991 089

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 231 320
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SADEC LYON
5 rue Gorge de Loup
69009 LYON
Tel +33 (0)4 72 85 60 60
Mail accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

BARBIE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 45 735 €

Siège social : Rue de Yon Lug
69310 PIERRE BENITE

RCS LYON : 972 501 126

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'associé unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BARBIE SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, d'une durée exceptionnelle de 6 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appreciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

En raison de l'obtention tardive de certaines informations, nous n'avons pas été en mesure d'établir notre rapport dans le délai statutaire de 15 jours avant l'assemblée Générale.

Lyon, le 28 septembre 2023

SADEC
Représenté par Marc PROST-BOUCLE
Le Commissaire aux comptes,

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETABLISSEMENTS BARBIE

Société par actions simplifiée
au capital de 45 734,71 €

Rue Yon Lug Espace A7
69310 PIERRE BENITE

972 501 126 RCS LYON
SIREN 972 501 126 00023

TEXTE DE LA DECISION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS SOUMIS ET APPROUVE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 20 NOVEMBRE 2023

(Exercice clos le 30 juin 2023)

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 51 677,19 € en intégralité au poste « Autres Réserves ».

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	Dividendes ouvrant droit à abattement	Dividendes n'ouvrant pas droit à abattement
31 décembre 2022	Néant	303 787,98 euros
31 décembre 2021	Néant	Néant
31 décembre 2020	Néant	Néant

DocuSign Envelope ID: FB2F2182-BA87-4BF6-938D-17B4E0F56DF8

ADVOLIS ORFIS

SAS BARBIE

rue Yon Lug

69310 PIERRE BENITE

Exercice du 01/01/2023 au 30/06/2023

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BARBIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 991 090 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 51 677 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28), du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Les intérêts sur emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 6 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 2 à 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disp

Règles et méthodes comptables

l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Impacts de la crise géopolitique entre l'Ukraine et la Russie

Depuis Mars 2022, une crise géopolitique a éclaté entre l'Ukraine et la Russie, affectant les activités économiques mondiales.

La société Barbie n'est pas directement impactée par cette crise, mais reste toutefois attentive à ses conséquences sur l'économie mondiale.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	6 782			6 782
Immobilisations corporelles	235 237	2 140		237 377
Immobilisations financières	5 460	1 850	5 750	1 560
Total	**247 479**	**3 990**	**5 750**	**245 719**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	6 782			6 782
Immobilisations corporelles	192 291	7 230		199 521
Immobilisations financières				
Total	**199 073**	**7 230**		**206 303**
ACTIF NET				**39 416**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 782			6 782
Immobilisations incorporelles	**6 782**			**6 782**
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 181			26 181
- Installations générales, agencements aménagements divers	125 177			125 177
- Matériel de transport	66 257	2 140		68 397
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 622			17 622
Immobilisations corporelles	**235 237**	**2 140**		**237 377**
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 460	1 850	5 750	1 560
Immobilisations financières	**5 460**	**1 850**	**5 750**	**1 560**
ACTIF IMMOBILISE	**247 479**	**3 990**	**5 750**	**245 719**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 782			6 782
Immobilisations incorporelles	**6 782**			**6 782**
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 181			26 181
- Installations générales, agencements aménagements divers	119 929	882		120 811
- Matériel de transport	32 722	5 194		37 915
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 459	1 155		14 614
Immobilisations corporelles	**192 291**	**7 230**		**199 521**
ACTIF IMMOBILISE	**199 073**	**7 230**		**206 303**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 453 006 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 560		1 560
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 268 385	1 267 459	926
Autres	178 280	178 280	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 781	4 781	
Total	**1 453 006**	**1 450 520**	**2 486**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	900		

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Rrr a obtenir avr a recev.	4 396
Etat - produits à recevoir	714
Divers prod. a recevoir	33 594
Total	**38 703**

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	790			790
Total	**790**			**790**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 45 734,10 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 000	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 000	15,24

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	758 756	758 756		
Dettes fiscales et sociales	165 089	165 089		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	307 475	307 475		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 231 321**	**1 231 321**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourniss.fact.non parvenues	28 955
Dettes prov./conges payes	61 327
Charges sociales s/congés à payer	21 659
Autr.charg.social.a payer	8 942
Charges a payer	6 095
Total	**126 978**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	4 781		
Total	**4 781**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	645	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 886	
Provisions pour risques et charges	10 000	
TOTAL	**12 531**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	250 879
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**250 879**
Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				**422 750**	**422 750**
Cumul exercices antérieurs				133 207	133 207
Dotations de l'exercice				34 794	34 794
Amortissements				**168 000**	**168 000**
Cumul exercices antérieurs				158 004	158 004
Exercice				43 842	43 842
Redevances payées				**201 846**	**201 846**
A un an au plus				71 025	71 025
A plus d'un an et cinq ans au plus				179 853	179 853
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				**250 879**	**250 879**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				**57 683**	**57 683**